



RD4U-Board(2024)57-FR

**REGISTRE DES DOMMAGES  
CAUSÉS PAR L'AGRESSION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE  
CONTRE L'UKRAINE**

**FORMULAIRE DE DEMANDE ET RÈGLES**

**Catégorie de Demandes B3.2 – Pillage et/ou appropriation de  
ressources naturelles**

La Haye

[www.RD4U.claims](http://www.RD4U.claims)

## FORMULAIRE DE DEMANDE ET RÈGLES

### Catégorie de Demandes B3.2 – Pillage et/ou appropriation de ressources naturelles

*Adoptés par le Conseil du Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine le 21 février 2025.*

*Approuvés par la Conférence des participants au Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine le 28 février 2025.*

*Les termes en majuscules utilisés dans le présent Formulaire de Demande ont la portée qui leur est attribuée à l'article 1 des Règles régissant la soumission, le traitement et l'inscription des Demandes du Registre des Dommages causés par l'Aggression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.*

1. Le présent Formulaire de Demande doit être utilisé par les Demandeurs pour soumettre des Demandes dans la catégorie **B3.2 – Pillage et/ou appropriation de ressources naturelles**. Il contient les règles spécifiques applicables à la catégorie en question et une description des informations et des Preuves que les Demandeurs sont tenus de fournir, ainsi que des informations et des Preuves supplémentaires qui peuvent être soumises à l'appui de la Demande.
2. Conformément à l'article 10 des Règles relatives aux Demandes, le présent Formulaire de Demande sera disponible sous forme numérique sur le portail web *Diia*. Le Secrétariat veillera à ce que le présent Formulaire de Demande soit reproduit sur le portail web *Diia* de manière efficace, adaptable et facile à utiliser, en tenant compte des particularités des formulaires numériques en général.
3. Pour les Demandes de la catégorie B3.2, les règles suivantes s'appliquent additionnellement aux Règles relatives aux Demandes :
  - 3.1. Les Demandes de la catégorie B3.2 peuvent être soumises par l'État d'Ukraine (y compris ses autorités régionales et locales et les entités appartenant à l'État ou contrôlées par lui), en relation au pillage et/ou à l'appropriation de ressources naturelles causé par les faits internationalement illicites de la Fédération de Russie, sur le territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, s'étendant à ses eaux territoriales, le 24 février 2022 ou à partir de cette date.
  - 3.2. Aux fins de ce Formulaire de Demande, dans le cas d'entités détenues ou contrôlées par l'Ukraine (y compris ses autorités régionales ou locales), « État d'Ukraine (y compris ses autorités régionales et locales et les entités détenues ou contrôlées par l'État) » désigne également les personnes morales qui exercent leurs activités sur la base du droit de totale gestion économique (« повне господарське відання ») ou de contrôle opérationnel (« оперативне управління »), conformément à la législation ukrainienne.
  - 3.3. « Pillage et/ou appropriation de ressources naturelles » désigne les actes de pillage, l'exploitation et/ou l'appropriation de ressources naturelles, y compris les ressources renouvelables et les ressources non renouvelables dans leur état naturel, pour leur valeur commerciale.

- 3.4. Les Demandes de la catégorie B3.2 peuvent être soumises pour la valeur des ressources pillées et/ou appropriées.
  - 3.5. La catégorie B3.2 ne couvre pas les Demandes relatives aux dommages à l'environnement en tant que tel. Ces Demandes doivent être soumises dans la catégorie B3.1.
  - 3.6. Les Demandes relatives aux pertes commerciales subies par des personnes morales autres que l'État d'Ukraine du fait de l'exploitation des ressources naturelles doivent être soumises dans les catégories concernées.<sup>1</sup>
  - 3.7. Les Demandeurs doivent soumettre toutes les Preuves pertinentes à l'appui de leur Demande, ainsi que des informations sur l'énumération détaillée de la Demande et sur la méthode de détermination du montant estimé de la Demande.
  - 3.8. Conformément à l'article 11(2) des Règles relatives aux Demandes, les Demandes des personnes morales ne peuvent être soumises que par l'intermédiaire de Représentants, conformément aux Règles relatives à la représentation. Une personne physique ayant le pouvoir général d'agir au nom du Demandeur (telle qu'une personne figurant à la tête d'un organisme d'État ou d'une autorité régionale ou locale) et désignée comme telle dans le registre de la personne morale concernée sera considérée comme le Représentant de ce Demandeur par défaut et pourra désigner d'autres Représentants conformément aux Règles sur la représentation.
  - 3.9. Les Demandeurs doivent soumettre une description narrative des éléments de leur Demande conformément au Formulaire de Demande, y compris une description générale de leur Demande dans son ensemble.
4. L'« **Avis de non-responsabilité, informations et instructions pour les Demandeurs de la catégorie B3.2** » contenu dans le présent Formulaire de Demande est reproduit mot pour mot sous forme numérique sur le portail web de *Diia*. Le Secrétariat le publie également sur le site web du Registre.

\* \* \*

*Avis de non-responsabilité, informations et instructions pour les Demandeurs de la catégorie B3.2*

- (1) Le présent Formulaire de Demande est prévu pour la soumission d'une Demande au Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine **dans la catégorie B3.2 – Pillage et/ou appropriation de ressources naturelles.**
- (2) Le Conseil du Registre détermine l'admissibilité des Demandes à être inscrites au Registre. Cette détermination ne signifie pas que le contenu de la Demande ou son montant aient été examinés, qu'une indemnisation ait été accordée ou qu'un paiement soit dû. L'examen d'une Demande et l'octroi d'une indemnisation seront effectués par un mécanisme d'indemnisation futur qui reste à établir (au sens du Statut du Registre).

---

<sup>1</sup> Catégories C3.1 – Dommages, destruction ou perte d'actifs ; C3.2 – Perte de contrôle de biens dans les territoires temporairement occupés ; C3.4 – Autres pertes économiques.

- (3) Avant de soumettre la Demande, vous êtes invité(e) à consulter les informations relatives au Registre sur son site web à l'adresse [www.RD4U.claims](http://www.RD4U.claims) ou [www.RD4U.coe.int](http://www.RD4U.coe.int) et les différentes règles et instructions relatives à la soumission des Demandes, en particulier les Règles régissant la soumission, le traitement et l'inscription des Demandes.
- (4) Toutes les Demandes doivent être soumises au moyen des Formulaires de Demande approuvés par le Registre pour chaque catégorie de Demandes.
- (5) Le présent Formulaire de Demande doit être utilisé pour la soumission des Demandes de l'État d'Ukraine (y compris ses autorités régionales et locales) pour le pillage et/ou l'appropriation de ressources naturelles causés par les faits internationalement illicites de la Fédération de Russie sur le territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues le 24 février 2022 ou à partir de cette date – **catégorie de Demandes B3.2**. Si vous souhaitez soumettre une Demande pour un autre type de perte, dommage ou préjudice, vous devez utiliser le Formulaire de Demande correspondant à la catégorie de Demande concernée.
- (6) La catégorie B3.2 couvre les Demandes pour pillage et/ou appropriation de ressources naturelles. « Pillage et/ou appropriation de ressources naturelles » désigne les actes de pillage, l'exploitation et/ou l'appropriation de ressources naturelles, y compris les ressources renouvelables et les ressources non renouvelables dans leur état naturel, pour leur valeur commerciale. Les Demandes dans cette catégorie peuvent être soumises pour la valeur des ressources pillées et/ou appropriées.
- (7) La catégorie B3.2 ne couvre pas les Demandes relatives aux dommages à l'environnement en tant que tel. Ces Demandes doivent être soumises dans la catégorie B3.1. Les Demandes relatives aux pertes commerciales subies par des personnes morales autres que l'État d'Ukraine du fait de l'exploitation des ressources naturelles doivent être soumises dans les catégories concernées.
- (8) La Demande doit être soumise au Registre par l'intermédiaire du portail web de *Diia*, à l'adresse [www.diia.gov.ua/services/RD4U](http://www.diia.gov.ua/services/RD4U). Le Registre traitera et vérifiera la Demande et les Preuves à l'appui et décidera si la Demande est admissible à être inscrite au Registre. La décision du Registre sera communiquée en temps utile par l'intermédiaire de *Diia*.
- (9) En tant que Représentant d'un Demandeur, vous devrez fournir certaines informations et Preuves à l'appui de la Demande que vous soumettez, notamment la preuve de votre identité et de votre autorisation à agir au nom du Demandeur, la preuve de l'identité du Demandeur (y compris, le cas échéant, la totale gestion économique (« повне господарське відання ») ou le contrôle opérationnel (« оперативне управління »)). Il vous sera également demandé de fournir des informations complémentaires sur les ressources pillées et/ou appropriées en question, y compris des informations sur la date à laquelle le pillage et/ou l'appropriation a eu lieu, une description et une évaluation des ressources, des informations sur le montant estimé de la Demande, son énumération détaillée et sa méthode de calcul, ainsi que des Preuves pertinentes à cet égard. Vous êtes tenu de fournir une description détaillée de la Demande dans son ensemble, ainsi que de ses éléments dans le Formulaire de Demande.

- (10) Certaines informations seront tirées de diverses sources électroniques existantes et seront automatiquement disponibles via *Diia*. D'autres informations et Preuves devront être introduites manuellement. Vous aurez la possibilité de vérifier toutes les informations avant qu'elles soient soumises au Registre.
- (11) Vous êtes encouragé à fournir toutes les Preuves pertinentes à l'appui de la Demande. Cela inclut tous les documents, rapports, déclarations, photos ou autres éléments qui facilitent le traitement et l'examen de la Demande par le Registre. Vous êtes encouragé(e) à conserver les originaux de toutes les Preuves et de toutes les autres Preuves potentielles que vous pourriez souhaiter soumettre à une date ultérieure dans l'attente de la décision relative à la Demande.
- (12) Vous n'avez pas besoin de compléter le Formulaire de Demande en une seule fois, et vous pourrez sauvegarder le projet de Demande et le compléter à un stade ultérieur.
- (13) Vous devez vous assurer que les fichiers soumis dans le cadre de la Demande sont accessibles, lisibles et qu'ils ne sont pas infectés par des virus informatiques ou toute autre forme de logiciel malveillant. Si le Registre identifie des fichiers que vous avez soumis comme étant inaccessibles, illisibles ou infectés, la Demande risque ne pas être inscrite au Registre.
- (14) En soumettant la Demande et les Preuves et informations à l'appui, vous confirmez que vous avez le droit de transférer au Registre toutes les données personnelles contenues dans la Demande ou les Preuves afférentes, vous acceptez ce transfert et vous autorisez le Registre à stocker, traiter et transférer ces données personnelles conformément aux Principes relatifs à la protection des données à caractère personnel du Registre.
- (15) En soumettant la Demande et les Preuves et informations à l'appui, vous confirmez que les informations relatives à votre identité et à votre autorisation d'agir au nom du Demandeur sont véridiques. Le Demandeur confirme son identité et que le contenu du Formulaire de Demande et des Preuves et informations jointes est véridique. Le Demandeur comprend que la soumission d'une Demande mensongère ou fausse peut avoir pour conséquence que la Demande soit considérée comme manifestement infondée et qu'elle ne soit pas inscrite au Registre.

\* \* \*

<b>Questions préliminaires</b>
1. Langue de soumission de la Demande (ukrainien ou anglais)
2. Catégorie de Demande
<b>I. Identification du Demandeur</b>
3. Nom
4. Forme d'organisation (type) de personne morale
5. Numéro d'identification
6. Date d'enregistrement
7. Lieu d'enregistrement
8. La personne morale est-elle solvable (non liquidée/en liquidation)
9. Statut du Demandeur en tant qu'entité gouvernementale
10. Adresse officielle
11. Adresse effective de l'entreprise/du siège social
12. Numéro(s) de téléphone de contact

13. Adresse(s) électronique(s)
14. Nom et prénom du directeur/président
15. Le Demandeur (en tant que personne morale) ou l'un de ses administrateurs (dirigeants) ou actionnaires fait-il l'objet de sanctions ou d'autres mesures restrictives équivalentes imposées par un gouvernement ou une organisation internationale
16. Les directeurs (dirigeants) du Demandeur ont-ils été condamnés pour un crime en relation avec l'agression russe contre l'Ukraine
<b>II. Identification du directeur ou président du Demandeur (Représentant principal)</b>
17. Nom et prénom
18. Genre
19. Date de naissance
20. Nationalité
21. Document d'identité/numéro de passeport
22. Numéro d'identification fiscale ukrainien
23. Numéro d'inscription dans le registre démographique ukrainien
24. Adresse officielle
25. Adresse effective
26. Numéro(s) de téléphone de contact
27. Adresse électronique
28. Si la Demande est soumise par l'intermédiaire d'un Représentant supplémentaire, les informations d'identification équivalentes concernant ce Représentant
<b>III. Description de la Demande</b>
29. Description détaillée de la Demande dans son ensemble
<b>IV. Informations sur la (les) ressource(s) pillée(s) et/ou appropriée(s)</b>
30. Type de ressource(s) naturelle(s)
31. Localisation de la (des) ressource(s) naturelle(s)
32. Utilisation de la (des) ressource(s) naturelle(s) avant le pillage et/ou l'appropriation
33. Description narrative complémentaire de la (des) ressource(s) naturelle(s) avant le pillage et/ou l'appropriation
34. Pour les ressources renouvelables uniquement : informations sur le taux annuel de croissance/renouvellement/récupération avant le pillage et/ou l'appropriation
<b>V. Informations sur l'(les) acte(s) de pillage et/ou d'appropriation</b>
35. Type d'acte(s) de pillage et/ou de l'appropriation
36. Date de l'(des) acte(s) de pillage et/ou de l'appropriation
37. Description de l'(des) actes
38. Description narrative complémentaire de l'(des) acte(s)
<b>VI. Informations sur l'ampleur du pillage et/ou de l'appropriation</b>
39. Quantité de ressources pillées et/ou appropriées
40. Informations sur la quantité/le taux d'exploitation (le cas échéant) avant le pillage et/ou l'appropriation
41. Preuve de la quantité pillée et/ou appropriée
42. Description narrative complémentaire de la quantité de ressources pillées et/ou appropriées
<b>VII. Montant de la Demande</b>
43. Montant estimé de la Demande
44. Énumération détaillée du montant estimé de la Demande
45. Méthodologie de calcul
46. Description narrative complémentaire du montant de la Demande
47. Preuves concernant le montant estimé et l'énumération détaillée du montant estimé de la Demande
<b>VIII. Autres procédures judiciaires</b>
48. Informations sur les procédures judiciaires ou les enquêtes menées par les forces de l'ordre (le cas échéant)

<b>IX. Vérification et soumission</b>
49. Vérification et confirmation des données
50. Vérification de l'identité avant la soumission
51. Accord de transmission de données à caractère personnel
52. Soumission de la Demande

\* \* \*